



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

13 février 2015

Raffinerie de Collombey-Muraz: tous les scénarios envisagés

(IVS). - Le Gouvernement valaisan poursuit ses démarches afin de trouver un repreneur tout en évaluant tous les scénarios possibles. Près de quarante demandes d'information sont parvenues à l'Etat du Valais qui attend leur confirmation avant de les transmettre à Tamoil pour analyse. Le Conseil d'Etat étudie en parallèle les aspects environnementaux, juridiques et sécuritaires afin de sauvegarder les intérêts des différentes parties.

La task force de l'Etat du Valais a enregistré près d'une quarantaine demandes d'informations de la part de repreneurs potentiels pour la raffinerie de Collombey-Muraz. Le gouvernement, qui a lui-même initié certains contacts, leur a transmis toutes les informations nécessaires. La task force attend une confirmation de leur part. D'ici fin février, elle transmettra la liste des dossiers à Tamoil pour analyse approfondie.

Bien que la priorité du Conseil d'Etat soit la recherche de repreneurs et le maintien des emplois sur le site sans interruption des opérations de raffinage, tous les scénarios sont cependant analysés. Si aucun repreneur ne devait être trouvé dans l'immédiat, le Conseil d'Etat a exigé de Tamoil que la mise hors service se fasse sous la supervision d'un expert indépendant. Une estimation des mesures de surveillance environnementale et/ ou d'assainissement, respectivement de leurs coûts est actuellement en cours.

Les demandes de mise sous séquestre ou d'exigence de démantèlement formulées par différents partis politiques sont examinées mais ne sont pour l'instant pas privilégiées par le gouvernement. De telles mesures nécessitent une base légale qui puisse les justifier. La marge de manœuvre en la matière est relativement restreinte. Toutes les possibilités juridiques sont cependant évaluées pour tenter d'obtenir de Tamoil des garanties de remise en état du site en cas d'arrêt définitif des installations (loi sur les constructions, environnement, aménagement du territoire, etc.). Afin de chiffrer le coût d'un éventuel démantèlement le Conseil d'Etat a mandaté un expert. Ses estimations sont attendues d'ici quelques semaines.

S'il est encore trop tôt pour déterminer l'issue des démarches en cours, le gouvernement valaisan réaffirme sa volonté de trouver une solution respectant le cadre légal et préservant les intérêts des différentes parties.

Personne de contact :
Jean-Michel Cina, chef du DEET 027 606 23 00

